

## Quel statut pour les personnels de direction de l'enseignement technique agricole

Le Sgen-CFDT s'est engagé pour que les personnels de direction ne soient pas maintenus dans un statut d'emploi dépassé qui ne facilite pas de parcours de carrière valorisant et ne permet pas la nécessaire reconnaissance, financière comme professionnelle.

### Un long cheminement

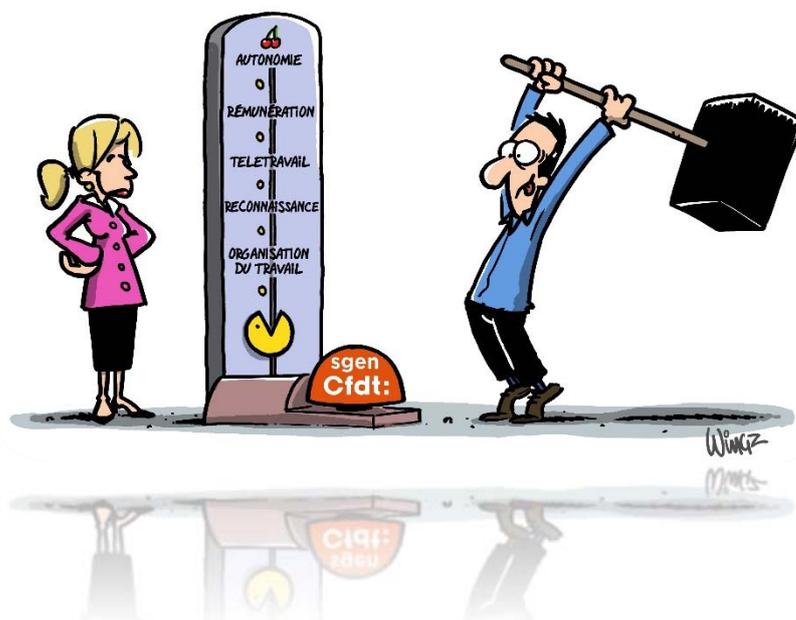
Notre engagement pour un statut de corps ministériel, dont nous avons toujours eu conscience des limites, s'est heurté à la réalité avec le refus de la fonction publique d'y accéder.

L'option d'un statut de corps interministériel, en dehors du fait que l'EN n'est pas demandeur, est pour le Sgen-CFDT une solution indéfendable car elle signe la dilution dans un autre ministère et, à terme, la disparition de l'enseignement agricole. En réponse aux arguments de la fonction publique et du guichet unique, le Sgen-CFDT a porté seul le principe d'un statut d'emploi rénové qui prenne en compte ses propositions pour améliorer de façon significative les conditions d'évolution de carrière des personnels de direction.

### Le choix du pragmatisme et de la négociation

Notre organisation a fait preuve de conviction et de pragmatisme pour défendre une position courageuse face à des

**FRAPPEZ UN GRAND COUP...  
VOTEZ SGEN-CFDT !**



positionnements irréductibles qui ont finalement retardé de plus de deux ans les évolutions envisagées.

Nous avons argumenté, discuté, négocié pour faire aboutir la rédaction d'un nouveau décret et d'une charte de gestion. Notre volonté d'agir dans l'intérêt général a toujours eu pour objectif d'obtenir une amélioration de la situation des personnels de direction d'EPLEFPA sur la sécurisation des parcours, sur les possibilités de promotions, sur la reconnaissance financière indiciaire (en réf-

rence au PPCR des personnels de direction de l'EN) et indemnitaire en prenant en compte les réalités de notre métier, de nos métiers...

### **Donner aux EPLEFPA les moyens d'agir efficacement**

Si nous voulons que **l'enseignement agricole public fasse mieux réussir ses apprenants**, les propositions du Sgen-CFDT doivent être accompagnées d'une réelle volonté du ministre de **nous**

**donner les moyens d'agir efficacement** notamment en garantissant aux EPLEFPA d'être dotés **d'équipes de direction complètes**.

Notre détermination, réaliste, empreinte de pragmatisme, a été caricaturée et stigmatisée sans élégance de façon parfois inacceptable tant par des mots que par des actions assez indignes....mais le Sgen-CFDT tiendra bon et continuera de défendre les personnels dans leur intérêt et celui du service public d'éducation.

**Proviseur(e), proviseur(e) adjoint(e), OUI ! mais pas que....  
Directeur(rice), Directeur(rice) adjoint(e) (D2, D3 et D4) OUI ! plus que jamais...  
avec des responsabilités bien différentes de celles de nos collègues de l'Éducation nationale !**

### **Nos revendications mettent l'accent sur :**

- **une commission nationale représentative** des personnels chargé de valider les mobilités, promotions et recrutement
- **une véritable préparation au métier** avant recrutement et un accompagnement renforcé
- **une procédure de recrutement revue** et qui évite les erreurs de la liste d'aptitude actuelle
- **la participation des directeur(rice)s au recrutement** des adjoint(e)s
- **le maintien du poste pendant la période de prise de fonction** pour permettre le retour en cas de difficulté majeure
- **des parcours de carrière** hors enseignement mieux accompagnés et des possibilités accrues d'intégration dans d'autres corps
- **l'élargissement du vivier** de recrutement (attention particulière aux adjoints et directeurs de centres)
- **une application du PPCR** dont l'accès à la hors-échelle B
- **une revalorisation significative** et un régime indemnitaire prenant en compte les spécificités de l'enseignement agricole et les différences avec les fonctions de direction de l'Éducation nationale.



**Pour faire évoluer notre statut,  
avant le 29 novembre votez pour  
les candidat(e)s Sgen-CFDT**